

ARRETE portant délégation de signature

La directrice de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT)

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2003-1089 modifié du 13 novembre 2003 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT) ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'ENSAIT ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université de Lille ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 31 octobre 2025 relatif à la nomination de Madame Christine CAMPAGNE en tant que directrice de l'ENSAIT ;

Vu le courrier du président de l'Université de Lille en date du 2 avril 2025 relatif à la nomination de Monsieur Fabien SALAUN en tant que directeur de l'unité GEMTEX.

Arrête :

Art. 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien SALAUN, directeur du laboratoire GEMTEX et directeur de la recherche de l'ENSAIT, à l'effet de signer les actes de procédure budgétaire et financière sur le budget du laboratoire GEMTEX, dont la liste est arrêtée ci-après :

- Validation des engagements juridiques (concernant les opérations d'investissement, nécessité d'une validation informatique préalable de la direction de l'ENSAIT)
- Certification du service fait
- Validation des ordres de mission des enseignants-chercheurs du laboratoire GEMTEX

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien SALAUN, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dorothee MERCIER, responsable administrative et financière du laboratoire GEMTEX, à l'effet de signer les actes de procédure budgétaire et financière sur le budget du laboratoire GEMTEX, dont la liste est arrêtée ci-après

- Création des engagements juridiques (concernant les opérations d'investissement, nécessité d'une validation informatique préalable de la direction de l'ENSAIT)
- Constatation du service fait
- Création d'ordre de mission et validation des états de frais des enseignants-chercheurs du laboratoire GEMTEX

Art. 2

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Fabien SALAUN, à l'effet de signer les courriers relatifs à l'activité du laboratoire GEMTEX, notamment tout documents relatifs à l'inscription des doctorants, hors conventions et contrats.

Art. 3

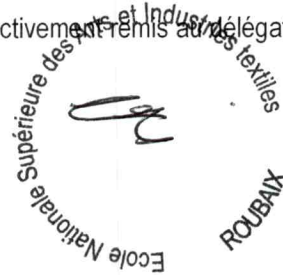
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2025. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat de la délégante ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Art. 4

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la grande diffusion.

Fait à Roubaix, le 1 novembre 2025 en trois (3) exemplaires originaux, respectivement remis au délégataire, à la direction générale des services, à l'agent comptable de l'ENSAIT.

La délégante,
Christine CAMPAGNE
Directrice de l'ENSAIT



Le délégataire	Signature et/ou paraphe
Fabien SALAUN	